



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 23 septembre à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N.,  
DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C. Mmes ANDRÉ L, Mrs. GANDAUBER G.,  
FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, GACHET P., LUTARD J.,  
BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, MICHAUD J, HILLAIRET C.  
(suppléant de P. VIDAL) POCH P  
Excusées : Mmes ANDRÉ L, BOULOUMOU M, M. VIDAL P., DOUBLET M.M ROBERT M.  
Date de la convocation : 9 septembre 2015  
Présents : 30  
Secrétaire de séance : David RAFFE.

Après avoir accueilli Monsieur Thierry ADONIS – Directeur de la Mission Locale – accompagné de deux techniciennes intervenant sur notre territoire, pour une présentation des actions de La Mission Locale, Monsieur le Président ouvre la séance.

**1. APPROBATION du PV du 24 Juin 2015.**

**Adopté à l'unanimité.**

**2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Dans le cadre de nos compétences, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

Les P'tits cœurs de Saintonge/SEC J : 12 000 €  
Les P'tits Cœurs de Saintonge: 15 000 €  
Le Nid aux Câlins : 12 232 €

**Adopté à l'unanimité**

**3. EMPRUNT VOIRIE.**

Monsieur le Président présente les résultats de la consultation concernant un besoin de financement à hauteur de 30 000 euros, sur 10 ans, pour les travaux de voirie.

Etablissement	Taux	Annuité	Frais de dossier
Caisse d'Epargne	1,97 %	3 334,56 €	100 €
Caisse d'Epargne	1,36 %	3 228,43 € (12/11/2015 et 12/01/16)	100 €
Caisse d'Epargne	1,41 %	3 237,86 € (12/11/15 et 12/03/16)	100 €
Crédit Mutuel	2,18 %	3 371,33 €	200 €
Crédit Agricole	1,94 %	3 329,66 € (10/11/2015)	100 €
Crédit Agricole	2,09 %	3 355,69 (10/03/2016)	100 €

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne sur la base d'un taux de 1,36% ce qui représente un coût financier de 2 284,30 €.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. BRIGADE PIÉGEAGE RAGONDINS.**

Afin de faciliter les campagnes de piégeages des ragondins sur notre territoire par AI 17, il est demandé à chacune des communes concernées par ce fléau, de transmettre le nom d'un délégué communal. Cette désignation, nous permettra d'établir un planning d'intervention sur les communes.

#### **5. URBANISME, Échelonnement des transferts à la CDC.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes assure depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 l'instruction du droit du sol pour 10 communes. Cette mission devra être étendue, de par la loi ALUR, aux 8 communes restantes et ce au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour ce faire, une reprise de l'instruction sectorisée semble être la solution la plus cohérente. A cet effet, après concertation avec le service urbanisme, Monsieur le Président propose le scénario suivant :

- ↳ *Etape 1* : Souligonnes, Les Essards en Décembre 2015.
- ↳ *Etape 2* : Balanzac, Saint Sulpice d'Arnoult, Sainte Gemme en Avril 2016
- ↳ *Etape 3* : Geay, La Vallée, Plassay en Octobre 2016.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6. CRÉATION D'UNE COMMISSION URBANISME.**

La Communauté de communes est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (article 2.2 des statuts), ce qui impose d'être associée à l'élaboration et modification des documents d'urbanisme de l'ensemble des 18 communes membres (Article L.121-4 du code de l'urbanisme).

De plus, la récente prise de compétence et son extension aux 8 communes restantes, et ce avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, amène à proposer la création d'une Commission Urbanisme.

Ses prérogatives pourraient se décliner ainsi :

- Présentation et échanges sur les projets d'urbanisme ainsi que sur les retours d'expérience de chaque commune,
- Débats sur les thèmes souhaités par ses membres (lotissements, requalification des centres-bourgs, interventions d'autres acteurs tels que la SEMIS, le CAUE et autres,
- Echanges et rédactions des avis sur les PLU avant leurs transmissions en Conseil Communautaire pour approbation,

- Autres thèmes

Monsieur le Président propose de mettre en place cette commission sachant que chaque commune serait bien évidemment représentée par son Maire, voire par l'élu(e) en charge de l'urbanisme au sein de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. DÉSIGNATION PAYS SAINTONGE ROMANE.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Mairie de Les Essards nous a notifié que par délibération en date du 27 mai, elle actait la démission de Madame MUNOZ Elisabeth au sein du Conseil Municipal et donc de fait sa démission au sein du Comité Syndical du Pays de la Saintonge Romane.

Par cette délibération, le conseil Municipal a nommé Monsieur Christian HILLAIRET demeurant au 46, rue de l'Hôtel de Ville pour la remplacer.

Il convient donc de délibérer sur cette nomination et d'en informer le Pays de la Saintonge Romane

**Adopté à l'unanimité**

## **8. CONVENTION DE PARTENARIAT : SPECTACLE DE NOËL**

Par délibération en date du 15 avril 2015 (41/2015), notre participation financière a été actée pour 350 € sur cette manifestation portée par le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge romane. Il convient de corriger cette délibération en corrigeant le montant à 378 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **9. CAMPAGNE DE DÉMOUSTICATION.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Conseil Départemental nous a adressé un avis de somme à payer au titre de notre quote-part sur la campagne de démoüstication engagée en 2014 sur le département. Le montant est de 1 813,61 €. Il convient de délibérer sur cette participation pour 2014 et d'une participation systématique à chaque appel de fonds annuel correspondant à cette campagne.

**Adopté à l'unanimité**

## **10. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME.**

Monsieur le Président rappelle que lors de son Assemblée Générale du 22 juin 2015, un nouveau conseil d'administration a été élu par cette structure. Ce même jour, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, un siège de droit a été attribué à chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Il convient de nommer un représentant de notre Communauté de Communes pour y siéger. Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Patrick POCH, puisqu'il représente notre Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de La Saintonge à Saintes.

**Adopté à l'unanimité**

## **11. RECONDUCTION PRISES EN CHARGE TAP ET FORMATIONS BAFA et BAFD ET CLAS.**

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 16 juin 2014, des mesures d'accompagnement aux actions mises en place par les communes ont été actées. A savoir :

- Participation à hauteur de 15 € par heure pour les intervenants extérieurs versée sur présentation des justificatifs de leur facture. Les intervenants extérieurs doivent être des personnes spécialisées dans l'encadrement des enfants, des associations diverses agissant dans l'accompagnement des enfants.
- Prise en charge des frais de formation pour l'obtention du BAFA/BAFD pour les agents titulaires d'une commune ou d'un SIVOS qui souhaitent s'investir dans les TAP
- Attribution d'une enveloppe forfaitaire annuelle par commune de 1 000 € pour les achats destinés aux équipements pédagogiques à destination des TAP.

De plus, par délibération en date du 23 octobre 2014, le dispositif CLAS est pris en charge par la CDC. Pour information, sur cette année scolaire 5 CLAS fonctionneront : Port d'Envaux, Crazannes, Trizay, Pont l'Abbé d'Arnoult et Sainte Gemme. Ils seront encadrés par 4 animateurs. La rémunération des animateurs est à la charge des centres de loisirs avec qui une convention de mise à disposition sera établie et le remboursement effectué.

Enfin, la participation de 5 euros par famille pour les goûters est reconduite.

La reconduction de ces diverses prises en charges étant soumise à l'approbation des membres du conseil communautaire pour la scolarité 2015/2016, Monsieur le Président la soumet au vote des membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **12. INFORMATIONS SUR LA LOI NOTRE.**

Après avoir rappelé que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) porte le seuil de population à 15 000 habitants pour perdurer, Monsieur le Président précise qu'il s'agit là d'un critère parmi d'autres. De fait, si notre Communauté de Communes respecte ce critère, ce n'est pas du tout la situation de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole qui a 13 560 habitants. Pour continuer à exister, 2 scénarii possibles : Soit cette CDC intègre des communes de la CDC de Haute Saintonge, soit elle fusionne avec une CDC voisine tout en respectant le principe de continuité des territoires. Après contacts, la première hypothèse est refusée par Monsieur Claude BELOT, Président de la CDC de Haute Saintonge. Deuxième scénario possible : La CDC de Gémozac sollicite son rattachement à la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique). Il semblerait que ce choix soit privilégié par les élus de Gémozac ; sachant qu'un principe est bien établi : tout sauf Saintes. Les élus de la CARA ne semblent pas favorables à cette intégration. De plus, qu'en serait-il du devenir du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, porteur du SCOT et autres programmes cruciaux pour nos 2 CDC (SIG, LEADER, CRDD,...) et de ses agents ?

A ce sujet, Monsieur le Président se pose en défenseur du Pays eu égard aux apports et actions pour nos communes rurales.

Enfin, même s'il n'est pas envisagé et peu envisageable, Monsieur le Président ébauche un troisième scénario, celui qui verrait Madame la Préfète reprendre la main sur ce dossier et fusionner les 3 EPCI membres du Pays de Saintonge Romane. S'il aurait l'avantage de maintenir un territoire cohérent et des politiques portées et partagées par les 3 EPCI, il pose

néanmoins le gros problème des compétences et des impacts catastrophiques pour nos communes, sans oublier celles de la CDA.

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le Président informe que la situation devrait se préciser puisque la CDCI (Commission Interdépartementale de Coopération Intercommunale) est convoquée le 12 octobre. Ce jour-là, Madame la Préfète soumettra « son » projet, lequel sera soumis à l'approbation des communes concernées.

Jean-Claude GRENON s'il se réjouit de la fixation du seuil à 15 000 habitants se préoccupe du devenir de la CDC de Gémozac et des impacts pour le Pays de Saintonge Romane et l'avenir de tout un chacun. Sur notre département la réforme des intercommunalités a mis en place des grandes Communautés d'Agglomérations mais aussi des grandes Communautés de Communes, le dernier exemple étant celle des Vals de Saintonge. Le centre de la Charente-Maritime accueille une CDA, celle de Saintes avec un peu moins de 60 000 habitants pour 36 communes. La fusion des 3 EPCI porterait la population à environ 90 000 habitants pour 70 communes. On pourrait y voir là une cohérence géographique, une cohérence de bassin de vie et une certaine représentativité au sein de la future grande Région.

Enfin, le schéma proposé par l'Etat pourrait voir nos 2 CDC fusionner en intégrant deux communes de la CDA de Saintes ou une commune de la CDA de Royan, probabilité obligatoire pour une continuité de territoire.

En conclusion de cet échange, Monsieur le Président alerte ses collègues sur les transferts de compétences imposées par la loi NOTRe : eau, assainissement, gens du voyage et tourisme ; lesquelles deviendraient de fait obligatoires pour les EPCI.

### **13. OUVERTURE DE CREDITS.**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

<b>DEPENSES Investissement</b>			<b>RECETTES Investissement</b>		
2317-62	Travaux voirie Nieul les Saintes	4 000.00	021	Prélèvement section fonctionnement	5 800.00
2317-84	Travaux voirie Nancras	1 200.00			
2317-50	Panneaux voirie Les Essards	600.00			
1068	Intégration trx Montherault Trizay	84 776.75	4582-75	Intégration trx Montherault Trizay	84 776.75
<b>TOTAL</b>		<b>90 576.75</b>	<b>TOTAL</b>		<b>90 576.75</b>
<b>DEPENSES Fonctionnement</b>			<b>RECETTES Fonctionnement</b>		
023	Virement section investissement	5 800.00			
6064	Fournitures administratives	3 200.00			
6068	Autres matières et fournitures	2 000.00			
6156	maintenance	5 000.00			
6218	Personnel extérieur (CLAS)	5 000.00			
6535	formation élus (énergie climat)	2 000.00			
6261	Affranchissement urbanisme	1 000.00			
6238	Reproduction plan urbanisme	1 500.00			
6574	Subvention association	15 000.00			
627	Frais bancaire emprunt	100.00			
678	Autres charges exceptionnelles	-40 600.00			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

## BUDGET Ordures Ménagères Tri Sélectif

DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
6061	Consommation EDF déchetterie Trizay	2 000.00			
6251	Déplacement personnel	500.00			
6228	Formation FIMO + éco conduite	3 500.00			
673	Annulation ROM années antérieures	2 000.00			
678	Autres charges exceptionnelles	- 8 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

### Adopté à l'unanimité

#### 14. QUESTIONS DIVERSES.

*Ambassadeurs de l'efficacité énergétique.* Aurore TRELAÛN a démissionné de son poste pour en emploi à temps plein sur la région Bordelaise. Delphine BOUTAN nous a rejoints au 1 septembre.

Rappel des réunions publiques à venir :

Judi 24 septembre 20h à Romegoux (salle des fêtes)

Mardi 29 septembre 19h à Trizay (Salle Marchesseau)

Mercredi 30 septembre 19h à Pont l'Abbé d'Arnoult (salle de cinéma)

Mardi 6 octobre 19h à la Communauté de Communes à Saint-Porchaire

*Vente terrain ZAC de Beurlay.* Lors de la réalisation du bornage périmétrique nécessaire à la constitution du projet d'aménager de la future ZAC de Beurlay, le géomètre a constaté que la clôture des établissements GREGOIRE empiétait de 364 m<sup>2</sup> sur notre propriété. En accord avec Monsieur Grégoire, un acte notarié est prévu pour régulariser cette situation. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente aux conditions d'achat, à savoir 2€ du m<sup>2</sup>. Les frais d'acte seront à la charge des Ets Grégoire.

### Adopté à l'unanimité.

*Intervention du SDEER sur ZAC de BEURLAY.* Dans le cadre de l'aménagement de la zone, il est nécessaire d'enfouir la ligne à haute tension qui la traverse. Pour ce faire, des contacts avec ERDF ont été pris. Dans la mesure où cette intervention se réalisera sur une propriété publique et non privée, la mission sera confiée au SDEER, ce qui nous permettra de bénéficier d'une prise en charge par ce syndicat à hauteur de 50% du coût des travaux. De même, il convient de solliciter le SDEER pour la réalisation de l'éclairage public sur la zone.

### Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

A Saint Porchaire, le 17 octobre 2015.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.